

Rattrapage et Dettes

Rattrapage

L'examen de rattrapage d'une matière s'effectue au plus tard le mois de septembre de la même année universitaire. La note de rattrapage remplace la note de l'examen final de la matière si elle est en faveur de l'étudiant. La note finale de la matière est la moyenne entre la note de l'examen retenue pondérée et la note du Contrôle Continu pondérée.

Dettes

Une dette est une forme de rattrapage qui concerne tout étudiant ayant été admis avec dettes en année supérieure sans l'acquisition de l'ensemble des crédits exigés. Dans ce cas, la note obtenue à l'examen d'une matière en dette remplace la note de l'examen de la matière, même si elle est inférieure. La note du Contrôle Continu reste inchangée, sauf si l'étudiant est autorisé à refaire le Contrôle Continu.

Progression dans les études

Progression en Licence

Passage du L1 au L2 : Deux cas à distinguer.

1^{er} cas : l'étudiant qui valide les deux semestres du L1, soit 60 crédits, est admis en L2 sans aucune autre condition.

2^{ème} cas : L'étudiant qui valide entre 30 et 59 crédits, avec l'obtention d'au moins 10 crédits dans chacun des deux semestres (S1 et S2), est admis en L2 avec dettes. Dans ce cas, pour le(s) semestre(s) non-acquis, l'étudiant repassera les matières non acquises des UE non acquises.

Passage du L2 au L3 : deux cas à distinguer.

1^{er} cas : L'étudiant qui valide les 4 semestres du L1 et L2, soit 120 crédits, est admis en L3 sans aucune autre condition.

2^{ème} cas : L'étudiant qui valide entre 90 et 119 crédits sur les 4 semestres (L1 et L2) est admis avec dettes s'il valide les UEF requises à la poursuite des études en L3. Ces UE sont fixées par l'équipe de formation. L'étudiant repassera les matières non acquises des UE non acquises, pour le(s) semestre(s) non-acquis.

Progression en Master

Passage du M1 au M2 : Deux cas à distinguer.

1^{er} cas : l'étudiant qui valide les 2 semestres du M1, soit 60 crédits, est admis en M2 sans aucune autre condition.

2^{ème} cas : L'étudiant qui valide entre 45 et 59 crédits sur les 2 semestres du M1 est admis avec dettes s'il valide les UEF requises à la poursuite des études en M2. Ces UE sont fixées par l'équipe de formation. Dans ce cas, l'étudiant repassera les matières non acquises en M1 pour le(s) semestre(s) non-acquis.

Redoublement

En Licence : L'étudiant inscrit en licence ne peut y séjourner plus de 5 années au maximum. Cependant, l'étudiant ayant acquis 120 crédits ou plus peut être autorisé, exceptionnellement, à se réinscrire pour une année supplémentaire.

En Master : L'étudiant inscrit en master ne peut y séjourner plus de 03 années maximum.

Diplômes

Attestation provisoire de succès (Diplôme provisoire)

Après la déclaration des résultats de la dernière année de chaque cycle universitaire (L3 ou M2), les facultés transmettent au Vice-rectorat de la pédagogie des procès-verbaux des jurys de délibération à la base desquels sont établis les diplômes provisoires des étudiants déclarés admis.

En attendant la délivrance des diplômes provisoires, une "Attestation de réussite" est délivrée à chaque étudiant déclaré admis par son département de rattachement.

Le retrait de l'attestation provisoire du diplôme se fait par le concerné, ou par une personne désignée par une procuration légalisée, muni des pièces nécessaires (consulter le site www.univ-bejaia.dz/formation), rubrique "Diplômes

Diplôme définitif

Le diplôme définitif est délivré à l'étudiant diplômé antérieurement.

Consulter le site www.univ-bejaia.dz/formation, rubrique : Diplômes.



Le L M D

L'université algérienne s'est engagée, depuis l'année 2004, dans la mise en place d'une nouvelle architecture de l'enseignement supérieur articulée sur trois (03) niveaux de formation, permettant ainsi une plus grande implication des équipes pédagogiques pour la construction de nouvelles offres de formation mieux adaptées au marché du travail. Ce processus se veut promoteur du développement des capacités des établissements à adapter et à renouveler leurs offres de formation. Dans cette démarche, il est préconisé d'offrir une grande liberté à l'étudiant pour construire son parcours universitaire.

Notions de base

Le LMD est un système de formation supérieure préconisant :

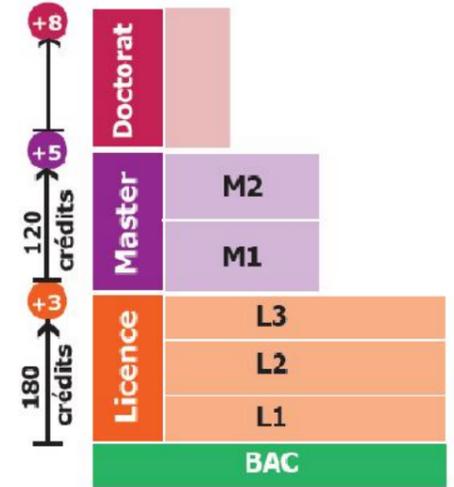
- Une architecture des études en 3 niveaux: **Licence, Master et Doctorat**

Licence : 6 semestres d'études, soit 180 crédits.

Master : 4 semestres d'études, soit 120 crédits.

Doctorat : 3 années d'études et de recherche.

- Des contenus structurés en domaines comportant des parcours type et des parcours individualisés.
- Une organisation des formations en semestres et en Unités d'Enseignement (UE).



Le système LMD permet

- aux établissements universitaires de proposer des offres de formation en fonction de leurs compétences et de leurs environnements socio-économiques,
- aux étudiants de capitaliser les enseignements acquis et de les faire valoir au cours des mobilités,
- aux diplômes délivrés d'être plus visibles.

Spécificités des formations LMD

- Chaque formation s'inscrit dans un **domaine**, représentant un regroupement cohérent de disciplines qui permet d'afficher les compétences pédagogiques et scientifiques de l'Université.
- Le domaine comprend un ensemble de filières. Chaque **filière** est centrée sur des disciplines bien définies,
- Un parcours de formation donné définit une **spécialité**.
- Une identification de finalité : **Académique** ou **Professionnelle**.

Les unités d'enseignement

Une unité d'enseignement (UE) est un ensemble de matières organisé d'une manière pédagogique cohérente et dispensé par semestre. Une matière peut être enseignée sous diverses formes : Cours, Travaux Dirigés (TD), Travaux Pratiques (TP), ...

On distingue, quatre types d'UE :

UE Fondamentale (UEF)

Correspond aux enseignements que tous les étudiants doivent suivre et valider.

UE Méthodologique (UEM)

Permet à l'étudiant d'acquérir l'autonomie dans le travail.

UE Découverte (UED)

Permet l'approfondissement, l'orientation, les passerelles, la professionnalisation,...

UE Transversale (UET)

Enseignements destinés à donner des outils aux étudiants : langue, informatique,...

Poids des UE :

Selon les objectifs de la formation, le poids des unités d'enseignement d'un parcours de formation doit suivre globalement les indications suivantes :

UEF → 60% des crédits du semestre

UEM → 30% des crédits du semestre

UED et UET → 10% des crédits du semestre

Le crédit

Chaque matière reçoit un nombre de crédits proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer en incluant son travail personnel. Un crédit est équivalent à un volume horaire moyen de 25 heures par semestre englobant les heures d'enseignements dispensés à l'étudiant par toutes les formes (cours, TD, TP) et les heures estimées du travail personnel de l'étudiant.

Le crédit est capitalisable : la validation de l'unité d'enseignement (même par compensation) entraîne l'acquisition définitive des crédits de toutes les matières de l'unité.

Le crédit est transférable : l'étudiant qui en dispose peut le faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve de la validation par l'équipe de formation).

La Matière

- La matière est une discipline qui fait l'objet d'un ensemble d'enseignements sous forme d'un programme pédagogique dispensé sous diverses formes (cours, TD, TP, exposés, ...).
- Une note de 10/20 est suffisante pour valider la matière et acquérir les crédits correspondants.
- La note d'une matière correspond à la moyenne des contrôles continus et de l'examen final (ou du rattrapage).

L'année académique

Une année académique correspondant à 60 crédits repartis à part égale sur deux semestres comme suit :

- 36 à 40 crédits sanctionnent des enseignements présentiels et travail personnel demandé.
- 24 à 20 crédits restant sanctionnent les projets, les mémoires, les stages....

Les 60 crédits seront consacrés à l'enseignement présentiel et au travail personnel de l'étudiant si l'année considérée ne prévoit pas de projets, stages,...

Le coefficient

Un coefficient correspond au poids de la note d'une matière ou d'une UE. Le coefficient est déterminé par l'équipe de formation ou préfixé par le ministère quand il s'agit d'un socle commun.

Déroulement des enseignements

Évaluation des aptitudes

Les aptitudes et les acquis de connaissances sont appréciés semestriellement soit par un **control continu et régulier**, soit par **examen final**, soit par les deux modes combinés.

Le Contrôle continu (CC)

- Il porte sur des questions ponctuelles pour sonder le niveau de compréhension de l'étudiant.
- Il concerne des questions de cours, des exercices, des TP, le travail personnel,....
- Il est réalisé en TD/TP ou en séance supplémentaire prévue spécialement à cet effet par les chargés de matières en collaboration avec le département. Sa durée (généralement assez courte) est laissée à l'appréciation des enseignants.
- Chacune de ces évaluations intervient dans la note finale de la matière selon une pondération à porter à la connaissance des étudiants au début du semestre.

L'examen de fin de semestre

L'examen final d'une matière porte sur les connaissances acquises durant le semestre. Sa durée est fixée par l'établissement.

1. Evaluation de la matière

- La note d'une matière comprend les notes de C.C et/ou la note de l'examen.
- Une matière est acquise si la note (moyenne) obtenue dans cette matière est égale ou supérieure à 10/20.

2. Evaluation de l'UE

- L'UE est définitivement acquise pour tout étudiant ayant acquis toutes les matières qui la composent.
- L'UE peut aussi être acquise par compensation si la moyenne de l'ensemble des notes obtenues dans les matières qui la constituent, pondérées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

3. Evaluation du semestre

- le semestre est acquis pour tout étudiant ayant obtenu l'ensemble des UE qui le composent.
- le semestre peut être également acquis par compensation entre les différentes UE qui le composent, pondérées de leurs coefficients respectifs. Le semestre est alors acquis si la moyenne compensée est égale ou supérieure à 10/20.

4. Evaluation de l'année

- L'année universitaire est acquise si les deux semestres qui la composent sont acquis.
- Dans le cycle Licence, l'année universitaire peut aussi être acquise par compensation. Elle permet l'acquisition de l'année (L1, L2 ou L3) par le calcul de la moyenne des notes des UE qui composent cette année, affectée de leurs coefficients respectifs. Si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant obtient les 60 crédits de l'année.

Calcul des moyennes

Contrôle continu : A la fin du semestre, l'enseignant calcule pour chaque étudiant la moyenne des notes des contrôles continus(NCC). Les contrôles continus sont composés des interrogations écrites aux travaux Dirigés (TD), des comptes rendus des Travaux Pratiques (TP), des exposés... et intègrent des notes d'assiduité et de participation.

Note de la matière: la note de la matière (NM) est la moyenne entre la NCC pondérée et la note de l'examen (NE) pondérée (voir l'exemple ci-contre). Les pondérations de la NCC et de la NE sont fixées par l'équipe de formation et portées à la connaissance des étudiants

Moyenne retenue de la matière

Deux sessions d'examens sont prévues pour chaque semestre de l'année : Session normale (1^{ère} Session) et Session rattrapage (2^{ème} Session). L'examen de chaque matière (1^{ère} session) a lieu à chaque fin de semestre. L'examen de rattrapage (2^{ème} session) a lieu au plus tard au mois de Septembre de la même année.

- La moyenne retenue d'une matière est la moyenne obtenue à la 1^{ère} Session si elle est supérieure ou égale à 10/20. Dans ce cas, la matière est acquise et l'étudiant n'a plus droit à l'examen de rattrapage.
- Dans le cas où l'étudiant n'est pas admis à la 1^{ère} session (semestre non-acquis, c'est-à-dire la moyenne du semestre est inférieure à 10/20), il est autorisé à passer les examens de rattrapage des matières non acquises. La moyenne retenue de la matière est la meilleure moyenne obtenue entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

Moyenne de l'UE

La moyenne d'une UE (MUE) est la moyenne des notes des matières (NM) qui la composent, pondérée de leurs coefficients (voir l'exemple ci-contre).

Moyenne du semestre

La moyenne d'un semestre (MS) est la moyenne pondérée des moyennes des UE (MUE) qui le composent (voir l'exemple ci-contre).

Moyenne annuelle compensée

La moyenne annuelle compensée (MAC) est la moyenne pondérée des MUE des deux semestres de la même année.

NB :

- Les coefficients des matières et des UE sont portés à la connaissance des étudiants.
- La compensation entre les semestres ne peut être appliquée pour les études en Master.

L'assiduité aux TD et aux TP

- Les TD et les TP sont obligatoires.
- Un total de 3 absences non justifiées à une matière ou 5 absences même justifiées entraîne l'exclusion de la matière concernée.
- L'absence justifiée à un TP donne droit à une séance de remplacement de ce TP.
- L'absence non justifiée à un TP entraîne la note de 00/20 à ce TP, et l'étudiant n'a pas le droit à une séance de remplacement de ce TP.
- Les absences non justifiées à plus du 1/3 des séances de TP d'une matière entraînent l'exclusion de la matière concernée au titre du semestre en cours.

NB : Le suivi de l'assiduité est sous la responsabilité des enseignants et des responsables des équipes de formation.

L'assiduité aux cours est indispensable

Exemple

Si les pondérations de la NCC et de la NE sont respectivement 1 et 2 alors la note de la matière (ou la moyenne) est

$$NM = (1*NCC+2*NE)/3.$$

Exemple

Si une UE comprend 3 matières (M1, M2 et M3) avec respectivement les poids (coefficients) 2, 3, et 2. La moyenne MUE est calculée comme suit :

$$MUE = (2*NM1+3*NM2+2*NM3)/7$$

Exemple

Si un semestre comprend 3 UE dont les moyennes respectives sont MUE1, MUE2 et MUE3, avec les pondérations (coefficients) 3, 3 et 2, alors :

$$MS = (3*MUE1+3*MUE2+2*MUE3)/8$$

Exemple

Si le Semestre 1 comprend 3 UE dont les notes sont respectivement MUE1_S1, MUE2_S1, et MUE3_S1 avec les coefficients 2, 3 et 3 et le Semestre 2 de la même année avec 2UE dont les notes sont MUE1_S2 et MUE2_S2 avec les coefficients 5 et 6 respectivement, alors :

$$MAC = (2*MUE1_S1+3*MUE2_S1+3*MUE3_S1+5*MUE1_S2+6*MUE2_S2)/19$$